



Artère des Hauts de France II

Projet de canalisation de transport de gaz naturel
entre Loon-Plage (Nord) et Cuvilly (Oise)

GRTgaz, exploite, entretient et développe le réseau de transport de gaz naturel sur la majeure partie du territoire national.

A fin de répondre à l'évolution de la demande de gaz naturel, GRTgaz doit dimensionner et adapter son réseau de transport dans le respect de la sécurité des personnes et des biens et dans le respect des principes du développement durable.

Avec plus de 32 000 km de canalisations, GRTgaz achemine le gaz naturel depuis son entrée aux frontières ou en provenance des terminaux méthaniers jusqu'aux postes de distribution publique (3 450 points de livraison), aux principaux consommateurs industriels (1100 points de livraison) et aux différents stockages (12 sites) répartis sur l'ensemble du territoire.

Sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), GRTgaz exerce cette activité pour le compte de tous les fournisseurs de gaz naturel présents sur le marché français de manière transparente et non discriminatoire.

A la demande d'EDF et sa filiale Dunkerque LNG, GRTgaz a étudié le raccordement du futur Terminal Méthanier de Dunkerque (actuellement en projet) au réseau existant.

Une première canalisation relierait le Terminal Méthanier de Dunkerque à la station de compression de Pitgam (station existante, exploitée par GRTgaz). Cet ouvrage d'un diamètre nominal DN 900 (≈ 900 millimètres), d'une longueur de 17 km, permettrait de rejoindre le réseau existant à Pitgam. Or, ce réseau n'est pas actuellement dimensionné pour accueillir les quantités supplémentaires de gaz émises par le futur Terminal Méthanier de Dunkerque, GRTgaz se voit donc dans l'obligation de renforcer ses installations pour offrir des capacités de transport suffisantes en construisant une seconde canalisation, réalisée en doublement de l'actuelle « Artère des Hauts de France ». La canalisation à construire, d'un diamètre nominal DN 1200 (≈ 1200 millimètres), d'une longueur de 174 km, relierait Pitgam (Nord) à Cuvilly (Oise).

Le projet « Les Hauts de France II » :

- assure une plus grande fluidité des échanges de gaz naturel en développant des capacités de transit à partir du Nord de la France,
- répond aux besoins de transit de nouvelles capacités de gaz qui seraient émises par le projet de Terminal Méthanier à Dunkerque, nouveau point d'entrée du gaz sur le territoire national,
- contribue à la diversification des sources d'approvisionnement et au renforcement de la sécurisation du transit du gaz en France.

> Démarche de concertation

La concertation est prioritaire pour GRTgaz lorsqu'il s'agit d'étendre ou de modifier le réseau.

C'est ainsi que la recherche d'un tracé compatible avec les exigences techniques, la prise en compte d'impact minimum sur l'environnement et les activités humaines, font l'objet d'études approfondies avec l'ensemble des acteurs concernés par ce projet de liaison.

Conformément à la recommandation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), GRTgaz a organisé, du 17 novembre au 9 décembre 2008, dix-sept réunions réparties le long du tracé projeté entre Loon-Plage (59) et Cuvilly (60) qui ont permis aux habitants des communes riveraines de prendre connaissance du projet et d'exprimer leurs questions et leurs avis.

Priorité à l'information

A l'issue de la phase de concertation et des études préliminaires, conformément à la réglementation en vigueur, un dossier de demande d'autorisation a été transmis le 9 juillet 2009 au Ministère en charge de l'énergie pour l'instruction de ce projet.

L'autorité environnementale du conseil général de l'Environnement et du Développement durable, créée par le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 a rendu le 22 octobre 2009 son avis sur l'évaluation environnementale du projet. Cet avis est disponible sur : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

Une consultation administrative, conduite par les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) par délégation des Préfets du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de



Vue d'ensemble des tuyauteries enterrées de la station de Cuvilly

l'Oise, permet à chaque Service de l'Etat, collectivités territoriales ou autres organismes d'exprimer leurs remarques sur ce projet. GRTgaz organisera des réunions de concertation publique afin de présenter ce projet à toutes les personnes concernées (propriétaires, exploitants, riverains,...). A la suite de ces réunions, une commission d'enquête mènera une enquête publique dans toutes les mairies pour recueillir l'ensemble des remarques qui pourraient être formulées.

Le résultat de cette double consultation administrative et publique permettra d'apporter, en tant que de besoin et dans le respect de l'intérêt général, des aménagements au tracé initialement prévu.

Une Déclaration d'Utilité Publique et un Arrêté Ministériel d'Autorisation de construire et d'exploiter l'ouvrage seront prononcés sur la base de ces

consultations, respectivement par les Préfets et le Ministère concernés.

Aucune expropriation

GRTgaz proposera à chaque propriétaire concerné, la signature d'une convention de servitude amiable qui spécifiera, notamment, les points suivants :

- le propriétaire conserve la propriété de ses terrains,
- il perçoit une indemnité établie au titre de la bande de servitude instaurée au droit de la canalisation,
- les activités agricoles telles que cultures de céréales, élevages seront rétablies à l'issue des travaux,
- aucune construction, ni plantation d'arbres à hautes tiges (plus de 2,70 m de haut) ne pourra être réalisée dans la bande de servitude pour ne pas risquer d'endommager la canalisation.

La réalisation de travaux à proximité d'une canalisation de transport de gaz naturel nécessite l'établissement préalable d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Ce document est disponible sur le site : www.dictplus.com

> Déroulement des travaux

Les travaux : le respect des terres agricoles

Un constat d'état des lieux avant travaux est dressé avec les propriétaires et les exploitants des parcelles traversées. L'emprise du chantier est une bande linéaire d'occupation temporaire comprenant la tranchée, la piste d'évolution des engins, le dépôt des canalisations et des matériaux. Lorsque la tranchée sera creusée pour y enfouir le gazoduc, il sera bien pris soin de séparer la terre végétale des autres couches du sous-sol dans les parcelles agricoles.

Concernant les terrains drainés, des mesures seront prises en concertation avec les propriétaires, avec le soutien d'un cabinet spécialisé, avant et après travaux, en particulier la mise en place de collecteurs provisoires et la remise en état.



La remise en état

Une fois le gazoduc enfoui dans la tranchée, le profil du terrain est intégralement reconstitué, les clôtures reconstruites à neuf, les fossés et talus reprofilés, les réseaux rétablis. Un constat d'état des lieux et un quitus sont établis avec les exploitants des parcelles traversées afin d'attester la bonne exécution des travaux de remise en état.

Les dommages aux cultures causés par les travaux sont indemnisés suivant un barème établi par les Chambres Départementales de l'Agriculture. En ce qui concerne les cultures particulières (bois, cultures sous contrat, etc...) elles sont dédommagées par un expert indépendant.

Les modalités principales de règlement et d'indemnisation sont transcrites dans un protocole national signé avec la profession agricole.

Seules les bornes et les balises de repérage jaunes témoignent ensuite de la présence d'une canalisation en sous-sol.

> Impact sur l'activité locale

Dans le respect des contraintes réglementaires, techniques et de sécurité, ce chantier générera des retombées positives dans le tissu économique local : entreprises de

travaux publics, main d'œuvre, fournitures (matériaux, engins de travaux publics, divers tertiaires...).

Tout chantier de cette ampleur crée également une dynamique dans les domaines de la restauration, de l'hébergement et du commerce.

> Développement durable

GRTgaz, engagé dans une démarche de développement durable, a mené plusieurs études pour retenir le tracé de la canalisation qui respectera les zones de protection présentant un intérêt écologique majeur (Natura 2000...) mais également le respect des sols et des contraintes pédologiques. La recherche du couloir d'études est orientée sur les territoires de moindre impact environnemental.

Caractéristiques techniques

- **Longueur** : 17 km de canalisation DN 900 (≈ 900 mm) entre le terminal méthanier de Dunkerque et Pitgam (1^{er} tronçon) et 174 km en DN 1200 (≈ 1200 mm) entre Pitgam et la station d'interconnexion de Cuvilly,
- **Structure** : tubes en acier enfouis sous un mètre de recouvrement minimum,
- **Pression Maximale de Service** : 96 bar pour le 1^{er} tronçon et 85 bar pour le 2^{ème} tronçon,
- **Emprise des travaux** : largeur de 28 m environ,
- **Ouvrages annexes** : Une station de comptage, en sortie du terminal pour mesurer le volume de gaz naturel transporté,
 - Un équipement d'adaptation de pression à Pitgam pour veiller au respect des pressions maximales de service,
 - Une station d'odorisation à Pitgam pour injecter un odorisant (THT) dans le gaz naturel,
 - Des postes de sectionnement pour interrompre le transit de gaz naturel pendant les opérations de maintenance.



Contact

Pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez avoir sur ce projet, vous pouvez nous contacter, au :

01 56 04 01 58

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Planning prévisionnel

(sous réserve des autorisations administratives et du calendrier du terminal méthanier)

• Dépôt du dossier de demande d'autorisation au Ministère chargé de l'Énergie	9 juillet 2009
• Consultation administrative	31/08 au 31/10 2009
• Réunions de concertation	1 ^{er} trimestre 2010
• Enquête publique	1 ^{er} semestre 2010
• Arrêté ministériel	Fin 2010
• Travaux anticipés (archéologie préventive, franchissements de points spéciaux)	2011
• Démarrage des travaux de pose	printemps 2012
• Fin des travaux de pose	Fin 2013
• Mise en service de l'ouvrage	Fin 2013



CENTRE D'INGÉNIERIE

Quartier Coeur de Seine - 7 rue du 19 mars 1962 - 92622 GENNEVILLIERS
Téléphone 01 56 04 01 00 - Télécopie 01 56 04 00 96

www.grtgaz.com rubrique «Grands Projets - Projets à l'étude - Projet Hauts de France II»

